

# Procès-verbal de séance

## Séance du 23 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt-trois septembre à 20h30, le conseil municipal, convoqué le 15 septembre 2015, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<b>PRESENTS :</b> Alain LAMBERT, Dominique REY, Philippe GUICHARD, Christine BLANCHET, Frédérique KHAMMAR, Isabelle KIT, Ghislaine LANOIR, Christian LECHEVREL, Frédéric MERLET, Séverine PASSAQUAY <b>EXCUSE :</b> Daniel DUCLOSSON ( <i>pouvoir à P. Guichard</i> )	<b>Nombres de membres :</b> <b>En exercice : 11</b> <b>Présents : 10</b> <b>Votants : 11</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Isabelle Kit est nommée secrétaire de séance**

Approbation du procès-verbal de séance du 15 juillet 2015, à l'unanimité.

**M. le Maire est autorisé, à l'unanimité, à ajouter deux nouveaux points à l'ordre du jour :**

- ☞ Régularisation foncière. Cession gratuite de terrain à la commune de St-Germain-sur-Rhône
- ☞ Finances. Décision modificative sur budget annexe de l'eau 2015

**Délibérations n° 2015/09/35 et 2015/09/36**

**Fiscalité. Taxe d'habitation : suppression de l'abattement général à la base et de l'abattement spécial à la base antérieurement institués**

L'abattement général à la base a été institué au taux de 7% par délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2011. Taux possible entre 1% et 15% de la valeur moyenne des logements.

L'abattement spécial à la base a été institué au taux de 15% par délibération du conseil municipal en date du 28 juin 1991. Taux également possible entre 1% et 15% de la valeur locative moyenne des logements. Précision apportée : cet abattement bénéficie aux contribuables dont le montant des revenus de l'année précédente n'excède pas la limite prévue à l'article 1417 du code général des impôts et dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure à 130% de la valeur locative moyenne, ce pourcentage étant augmenté de 10 points par personne à charge.

Monsieur le Maire tient à préciser que la suppression de ces abattements aura une faible incidence sur les recettes fiscales -recette supplémentaire de 2.107€ environ- mais permettra surtout d'harmoniser les mesures d'abattement avec les autres communes du territoire de la Semine.

*Unanimité*

**Délibération n° 2015/09/37**

**Réalisation d'un contrat de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)**

Vu la proposition du Gouvernement concernant le plan de relance de l'investissement public par la mise en place d'un préfinancement à taux zéro du FCTVA par la Caisse des Dépôts, Monsieur le Maire propose de valider ce dispositif. Le prêt accordé représente 8,037% des

dépenses inscrites au budget principal 2015 de la commune. La dépense éligible s'élève ainsi à 691.029€.

Caractéristiques du prêt sollicité :

Montant maximum du prêt : 55.538€

Durée d'amortissement du prêt : 27 mois

Dates des échéances en capital de chaque ligne du prêt :

· ligne 1 du prêt : décembre 2017

· ligne 2 du prêt : avril 2018

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0%

Amortissement : in fine

Typologie Gissler : 1A

*Unanimité*

### **Délibération n° 2015/09/38**

#### **Eau potable. Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2014**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Une fiche synthétique de ce rapport est annexée au présent procès-verbal.

*Unanimité*

### **Délibération n° 2015/09/39**

#### **Aide sociale. Signature d'une convention pour le portage des repas à domicile**

L'association ADMR de Frangy assure depuis plusieurs années une mission sociale d'accompagnement et d'aide aux personnes en favorisant le maintien à leur domicile. Dans ce cadre, l'association a mis en place un service de livraison de repas à domicile.

La commune de Saint-Germain-sur-Rhône adhère de son côté à l'ADMR de Seyssel (*ex-canton*). Toutefois, cette structure n'assure pas la livraison des repas à domicile sur notre territoire.

Sur proposition de l'ADMR de Frangy, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de signer une convention afin de valider un engagement mutuel entre les deux parties, et ce dès le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Les modalités financières restent toutefois à définir.

*Unanimité*

### **Délibération n° 2015/09/40**

#### **Finances. Décision modificative n° 1 sur budget annexe de l'eau 2015**

Cette décision modificative permet d'ajuster les crédits prévus pour des dépenses imprévues, autorisées à hauteur de 7,50% des dépenses réelles inscrites au budget.

DESIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D.011. Charges à caractère général				
D.615. Entretien et réparations		40.00€		
D.022. Dépenses imprévues	40.00€			
D.022. Dépenses imprévues (exploitation)				
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>40.00€</b>	<b>40.00€</b>	<b>0€</b>	<b>0€</b>

DESIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>D.21. Immobilisations corporelles</b>				
D.2156. Matériel spécifique d'exploitation		420.00€		
<b>D.020. Dépenses imprévues</b>				
D.020. Dépenses imprévues (investissement)	420.00€			
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>420.00€</b>	<b>420.00€</b>	<b>0€</b>	<b>0€</b>
<b>Total Général</b>	<b>0.00€</b>		<b>0.00€</b>	

*Unanimité*

#### Délibération n° 2015/09/41

#### Régularisation foncière. Cession gratuite de terrain à la commune de St-Germain-sur-Rhône

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en vertu de la délibération n° 2014/03/26 en date du 28 mars 2014 il a signé devant notaire ce 21 septembre 2015 un acte en attente depuis 2012 à l'Etude de Maître Eric Gauvin (*Bellegarde-sur-Valserine / 01*).

Il s'agit d'une bande de terrain issue d'une division parcellaire :

**Section A.** Parcelle initiale n° 1210p (38a04ca) / Lieu-dit «Sous les Ages»

**Parcelle divisée en 3 lots en 2012 :**

- parcelle n° 1254, conservée par le propriétaire (27a37ca)
- parcelle n° 1255, vendue par le propriétaire en vue de construire (7a79ca)
- parcelle n° 1256, cédée gratuitement au domaine public de la commune (2a88ca)

Seuls les frais d'acte seront à la charge de la commune.

*Unanimité*

#### Questions diverses et informations

- Commune nouvelle : le projet est abandonné. Seules 3 communes sur les 7 composant le territoire de la Semine étaient partantes (Chêne-en-Semine, Saint-Germain-sur-Rhône et Vanzy).
- Elections régionales les 6 et 13 décembre 2015. Organisation des bureaux de vote.
- Scolaire. 196 enfants inscrits à la rentrée 2015/2016. Création d'une nouvelle classe au lendemain de la rentrée. Quelques problèmes d'organisation au niveau des transports scolaires restent à solutionner.
- Logements aidés. Mise en location par la SA Mont Blanc de 4 villas fin 2015. Conditions (montant des loyers, conditions de revenus...) disponibles en mairie.
- Agenda :
  - ☞ Samedi 3 octobre. Vernissage de la fresque murale réalisée par Thierry Martinet
  - ☞ Samedi 07 novembre. Congrès des Maires de Haute-Savoie à La Roche-sur-Foron
  - ☞ Les 18 et 19 novembre. Congrès des Maires de France à Paris.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 21h40

Le Maire,  
**Alain LAMBERT**

